

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01675 Numéro SIREN : 485 259 287 Nom ou dénomination : A.S. MECA

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2023 sous le numéro de dépôt 15253

EURL A.S MECA

COMPTES ANNUELS

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire, article 59 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise EURL A. S. MECA													Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12												
Adresse de l'entreprise 2A QUAI SURCOUF 35000 REDON													Durée de l'exercice précédent* 12												
Numero SIRET* 4 8 5 2 5 9 2 8 7 0 0 0 4 6													Neant												
													Exercice N clos le 31/12/2022												
</																									

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Informations obligatoires relatives à
la note de synthèse des comptes

Designation de l'entreprise		Neant	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de reevaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Reserve legale (3)	DD	1 000
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	57
	Reserves reglementees (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres reserves (Dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	169 086
	Report a nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 060
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions reglementees *	DK	
TOTAL (I)		DL	224 204
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit (5)	DU	25 155
	Emprunts et dettes financieres divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 118
	Avances et acomptes recus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	43 400
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 623
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
	Compte regul	EB	
TOTAL (IV)		EC	153 296
Ecart de conversion passif*		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	381 503
RENVIS	(1) Ecart de reevaluation incorpore au capital	IB	
	(2) Dont { Reserve speciale de reevaluation (1959)	IC	
	{ Ecart de reevaluation libre	ID	
	{ Reserve de reevaluation (1976)	IE	
	(3) Dont reserve speciale des plus values a long terme *	IF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance a moins d'un an	EG	138 230
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2.12

Cepad Group

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexes



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A.S MECA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 381 503 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 061 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.



Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	2021	2020	2019	2018
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 970			2 970
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 623			13 623
Immobilisations incorporelles	16 593			16 593
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	188 038	3 756	756	191 038
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 206			30 206
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 108			12 108
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	230 352	3 756	756	233 352
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	54			54
- Prêts et autres immobilisations financières	4 867			4 867
Immobilisations financières	4 921			4 921

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions

3 756

3 756

Apports

Créations

Réévaluations

Total	3 756	3 756
--------------	--------------	--------------

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions

756

756

Scissions

Mises hors service

Total	756	756
--------------	------------	------------

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021	31/12/2020

Éléments achetés

2 970

Éléments réévalués

Éléments reçus en apport

Total	2 970	2 970
--------------	--------------	--------------

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 623			13 623
Immobilisations incorporelles	13 623			13 623
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	144 561	14 556	756	158 362
- Installations générales, agencements aménagements divers	22 488	1 291		23 780
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 381	246		11 627
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	178 431	16 093	756	193 768

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 171 507 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Classement des créances par échéance	31/12/2021	31/12/2020
Créances à moins de 12 mois	153 432	153 432
Créances à plus de 12 mois	13 207	13 207
Total	171 507	171 507

Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres	4 867	4 867
--------	-------	-------

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés	153 432	153 432
---------------------------------------	---------	---------

Autres	13 207	13 207
--------	--------	--------

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 153 298 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

|--|--|--|--|--|

Emprunts obligataires convertibles (*)

Autres emprunts obligataires (*)

Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :

- à 1 an au maximum à l'origine

- à plus de 1 an à l'origine

25 156

10 087

15 068

Emprunts et dettes financières divers (*) (**)

Dettes fournisseurs et comptes

rattachés

43 400

43 400

Dettes fiscales et sociales

75 624

75 624

Dettes sur immobilisations et comptes

rattachés

Autres dettes (**)

9 119

9 119

Produits constatés d'avance

--	--	--	--	--

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

14 830

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

--	--	--	--	--

FRS FACTURES NON PARVENUES

600

CONGES PAYES

12 255

INTERESSEMENT PERSONNEL CHARGE A PA

8 250

CHARGES SUR CP

3 966

PERSONNEL CHARGES A PAYER

2 500

--	--	--	--	--

A.S MECA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros

Siège social : 14 rue Joliot Curie
ZAC de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG

485 259 287 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associée unique en date du 30 juin 2023

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 49.060,59 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 49.060,59 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 49.060,59 euros

TOTAL : 49.060,59 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Pour extrait certifié conforme

La Gérance

